

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

Nous avons décidé, à partir de ce numéro, de nous lancer dans une initiation à la marcophilie. C'est à la suite de la réunion des commissions à Lodève que cette idée a « germé ».

Nous n'avons pas la prétention de tout savoir ni de tout développer. De plus, cette rubrique pourra être couverte par des auteurs différents, puisque certains d'entre nous peuvent s'être spécialisés sur une partie bien précise de la marcophilie. Le sujet est tellement vaste !

\* \* \*

## DÉFINITION

Pour simplifier au maximum, disons que la marcophilie est l'étude des marques que nous pourrions rencontrer sur le courrier ou sur des documents postaux, qu'elles soient manuscrites ou au tampon, qu'elles soient d'origine postale ou autre. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux marques postales, mais toute marque annexe peut se révéler intéressante et donner d'importantes précisions sur le mode d'acheminement de tel ou tel courrier.

## LES DIFFÉRENTES PÉRIODES

Nous allons diviser cette étude en plusieurs périodes :

- 1) De la création de la « Poste aux Lettres » (1643) au découpage du territoire français en départements (1792),
- 2) De 1792 à la parution du premier timbre en France (1849),
- 3) De 1849 à nos jours.

Il est bien évident que chaque période sera divisée en de nombreux chapitres dans lesquels seront étudiés les types de courriers, les zones géographiques (urbaines ou rurales) etc.

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE MARQUES POSTALES

Pour les deux premières périodes (de 1643 à 1849), nous étudierons :

- 1) Les marques des lettres en port dû (taxe d'affranchissement payée par le destinataire),
- 2) Les marques des lettres en port payé (taxe d'affranchissement payée par l'expéditeur),
- 3) Les marques des lettres en « déboursé » (non parvenues au destinataire).

# AVANT-PROPOS

Avant de commencer l'étude proprement dite de la marcophilie, il nous faut, en quelques pages, préciser les types de courriers que nous pouvons rencontrer sans taxe postale.

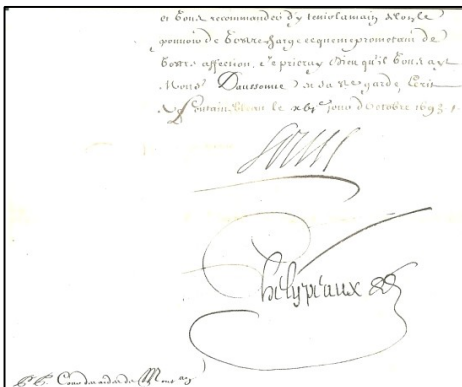
Ces courriers ont circulé sans passer par la poste aux lettres. On peut, pour simplifier le problème, présenter trois types d'acheminement :

- 1) la poste royale,
- 2) la poste « des moines »,
- 3) les lettres transmises par passeur (rétribué ou à titre gracieux).

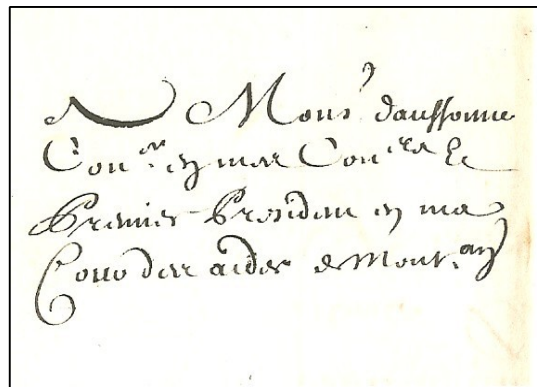
## 1) LA POSTE ROYALE

C'est Louis XI qui instaure un système de relais à intervalles réguliers toutes les sept lieues (28 kms environ) pour permettre aux chevaucheurs de l'Écurie du roi d'y trouver des chevaux frais, voire le souper et le coucher. Il n'est pas impossible que ces messagers aient transporté du courrier pour arrondir leurs fins de mois.

Jusqu'à la Révolution, les rois suivants ont gardé ce système pour faciliter la transmission des dépêches dans leur royaume.



**Bas de lettre écrite par Pierre Phelypeaux de Pontchartrain, chancelier du roi, le 10 octobre 1693, contresignée « Louis »,  
(Échelle : ½)**



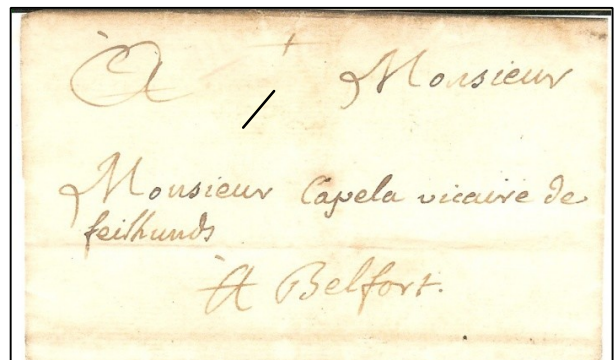
**Recto de la lettre adressée au président de la Cour de Montauban, sans taxe ni marque postale.  
Présence d'entailles de purification.  
(Échelle : ½)**

\* \* \*

## 2) LA POSTE « DES MOINES »

Dès le Moyen Âge, les relations entre les couvents d'une même congrégation ont nécessité la création d'un service de messagers spéciaux. Ce système va, dans le temps, s'étendre aux relations entre les évêchés et le reste du clergé.

Cette poste « des moines » va exister jusqu'à la période révolutionnaire.



**Lettre de l'évêché d'Alet pour le vicaire de Belfort de Sault avec une croix à la plume pour signaler le type de courrier.**

**(Échelle : 2/3)**

### 3) LES LETTRES TRANSMISES PAR PASSEUR.

De tout temps, et particulièrement au moment où le service postal en était encore à ses débuts, il arrivait fréquemment qu'une personne qui devaient se déplacer emmène avec lui quelques lettres à distribuer. Ce service pouvait être gratuit, mais le plus souvent, le « passeur » était rétribué par l'un des correspondants. Ces lettres comportent parfois des mentions manuscrites précisant les modalités du transport. Elles sont le plus souvent distribuées à proximité et en un lieu dépourvu de service postal régulier (figures 1 et 2).

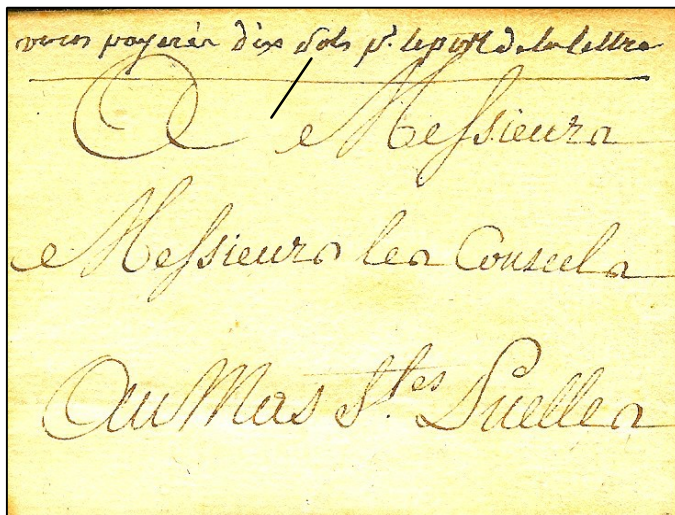


Figure 1 : Lettre de 1782 Castelnaudary pour le Mas-Saintes-Puelles, village dépourvu de bureau de poste distant de 6 kilomètres.

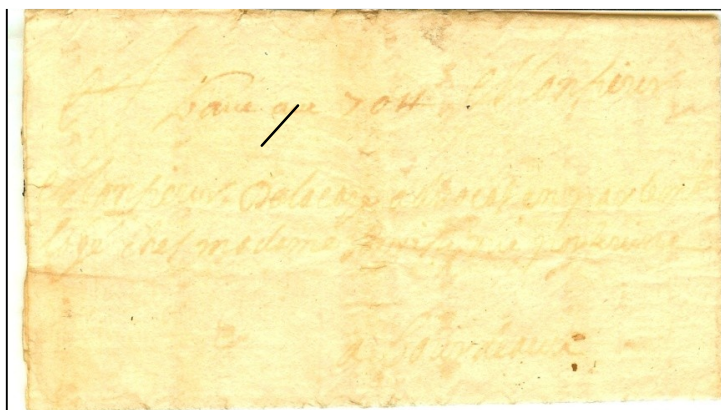
Mention manuscrite de la main de l'expéditeur : « vous préparer dix sols p. le port de la lettre ».



Figure 2 : Lettre de Félines pour Cascastel. Ces deux villages des Corbières sont distants de 18 kilomètres l'un de l'autre et dépourvus de bureau de poste.

Mention manuscrite de l'expéditeur : « à faire poster par commodité sûre ».

Et, pour terminer cet avant-propos, une valeur déclarée sur une longue distance...



Lettre de 1697 de Limoux pour Bordeaux (300 kilomètres environ) avec

Mention manuscrite à la plume : « Franc avec 70 livres »

Port Payé (4 sols au verso) confié à un porteur spécial avec 70 livres

À suivre...

# LES PRÉMICES D'UNE POSTE AUX PARTICULIERS

(suite)

Il nous reste maintenant avant de nous attaquer à la marcophilie et à la longue évolution de la poste, de décrire en quelques lignes les différentes étapes qui vont se terminer par un service public structuré.

**Au 16<sup>ème</sup> siècle**, les particuliers peuvent utiliser des organismes privés qui se chargent du transport et de la distribution des correspondances. Le prix du transport étant discuté « gré à gré », cela va entraîner de nombreux abus et le pouvoir royal, de plus en plus puissant, va finir par intervenir.

C'est Henri III qui va créer dans les années 1570-1580 un transport du courrier privé avec un tarif précisé à l'avance. Ces messagers « ordinaires », qui vont devenir messagers « royaux », n'ont pas la rapidité des « Chevaucheurs de roi ». Or, ces derniers qui sont censés ne transporter que des dépêches officielles, vont de plus en plus se charger en cachette, moyennant rétribution, du courrier privé.

Henri IV va mettre un terme à cette situation en créant en 1603 le corps des Chevaucheurs de l'Écurie du Roi, puis celui des Courriers. Ces derniers sont chargés de transporter à la fois les dépêches officielles et celles des particuliers.

Fouquet de la Varanne va diriger un « Service de relais » pour les messagers. . C'est la naissance de la Poste aux lettres, avec une évolution importante en 1627 avec la mise en place d'un un prix fixe pour le transport d'une lettre de ville à ville.

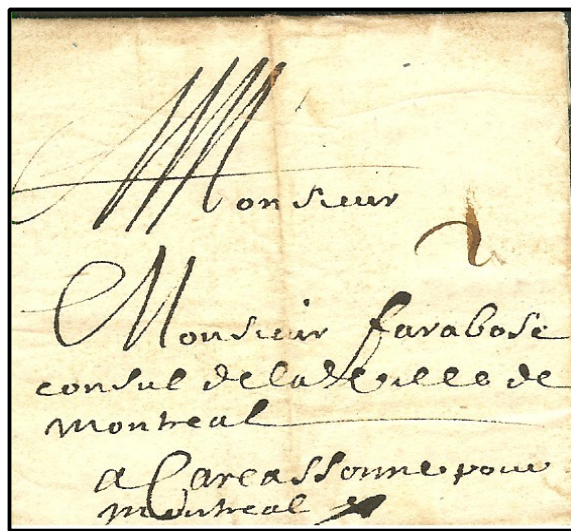
**Au 17<sup>ème</sup> siècle**, vont être mis en place deux structures :

- La Poste aux Chevaux pour fournir le matériel nécessaire au transport du courrier et organiser l'exploitation des routes des postes.
- La Poste aux Lettres pour assurer au départ la collecte du courrier, puis son acheminement, et enfin sa distribution.

En 1672, sous l'impulsion de Louvois, la Poste aux Lettres va devenir une source non négligeable pour le roi. Le Surintendant général va fixer les tarifs et faire respecter les règlements imposés par le Roi aux Fermiers généraux. Quant au Fermier général , il signe un contrat au profit des caisses de l'état. En contrepartie, il bénéficiera de l'exploitation des revenus de la poste.

Il va sans dire que le transport des lettres par des porteurs spéciaux ou des laquais étant moins onéreux, les particuliers vont souvent utiliser ce moyen de communication. C'est en comparant les couleurs des différentes encres sur les plis et en connaissant, dans la mesure du possible, les principaux tarifs postaux, que l'on pourra déterminer avec certitude si tel ou tel pli a été transporté par un porteur privé ou par la Poste aux Lettres. D'ailleurs, la mention manuscrite de l'origine de la lettre peut fort bien avoir été apposée par le postier, mais également par l'expéditeur lui-même.

Nous allons en montrer quelques exemples :



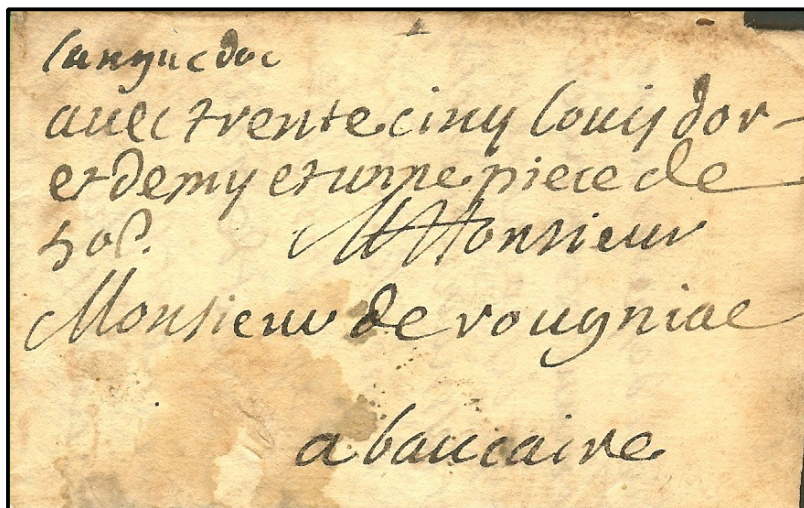
**Figure 1 :** Lettre de 1679 de Carcassonne adressée au Consul (Maire) de Montréal de l'Aude.

L'encre utilisée pour « Monsieur », l'adresse et la mention « a Carcassonne pour Montréal » est la même. C'est donc l'écriture de l'expéditeur et l'encre utilisée est noire.

L'encre utilisée pour inscrire la taxe « 2 » est différente, plus claire. De plus, elle correspond à une taxe de 2 sous pour une lettre simple jusqu'à 25 lieues de distance au tarif du 1<sup>er</sup> mai 1676.

**CONCLUSION :** Lettre transportée par les services de la Poste aux Lettres.

\*



**Figure 2 :** Lettre de 1672 de Carcassonne pour Beaucaire sans taxe, mais avec la mention « languedoc » à l'encre noire.

Cette lettre a certainement été transportée par un « messenger » privé qui devait marquer avec une encre noire la région de destination. Cette encre est différente de celle utilisée par ailleurs.

Ce courrier est transportée « avec trente louis d'or et demy et une pièce de 50 sous ». Si les louis d'or sont pour le destinataire de cette lettre, les 50 sous doivent être destinés à couvrir les frais du porteur. Cette somme est assez conséquente, mais ce n'est pas tous les jours qu'on envoie 35 louis !

(à suivre)

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(suite)

## PREMIÈRE PÉRIODE

### A –. La « Poste aux lettres » (1643).

#### Le service de la Poste aux lettres va utiliser un personnel qualifié.

- En haut de l'échelle, le **Maître des Courriers** achète au Surintendant Général des Postes un droit d'exploitation postale qui va couvrir une région précise. Seul maître dans son bureau, il embauche et rétribue le personnel dont il a besoin. Le Maître des Courriers est le seul responsable du bon fonctionnement de son secteur.
- Fin 1672, le Maître des Courriers sera remplacé par un **Directeur** qui sera subordonné de l'administration postale.
- Des **commis** vont être à la disposition d'un bureau déterminé pour exercer des tâches multiples sous l'autorité du Directeur.
- Les **courriers** vont être chargés de transmettre les dépêches d'un bureau à un l'autre. Ils parcourent de longues distances à cheval, de relais en relais. Des chevaux frais sont à leur disposition en permanence et ils sont prioritaires sur les routes qu'ils utilisent.
- Les **piétons** transportent à pied les correspondances sur un trajet précis. Après 1830 et la création du service rural, le piéton sera remplacé par le **facteur rural**. Ce dernier sera chargé de la distribution du courrier, mais également de récupérer dans les boîtes disposées sur son chemin le courrier déposé par les expéditeurs et le ramener au bureau de poste dont il dépend. Dans le cas de la création d'une poste urbaine, il va collecter et distribuer le courrier circulant dans une même ville et sa banlieue.
- Le **commis-distributeur** assurera la gestion d'un bureau de distribution et l'**entreposeur** sera le gardien d'un « entrepôt ».

\*

Tout ce beau petit monde va faire fonctionner la « Poste aux lettres » plusieurs décennies. La période révolutionnaire ne va pas modifier de manière importante le système. Nous allons à présent préciser les différents types de bureaux, en nous limitant volontairement aux bureaux fixes situés à l'intérieur du territoire français.

## Les différents types d'établissements postaux :

### - Le bureau de poste.

C'est le **bureau de direction** proprement dit.

Il est dit bureau « **simple** » s'il est géré par le directeur, mais sans contrôleur. Il peut se faire assister par des aides qu'il choisit lui-même et qu'il rétribue avec ses propres deniers. Le bureau est dit « **composé** » si un contrôleur est rajouté à l'équipe.

Le bureau de direction peut effectuer toutes les opérations postales. C'est lui seul qui reçoit au guichet les envois qui doivent être affranchis et payés par l'expéditeur, mais également le courrier en franchise. C'est ce bureau qui assure la distribution du courrier. Il va de plus gérer les bureaux de distribution qui lui sont rattachés.

Si le premier bureau est créé à Paris en 1576, ils seront 769 en 1703, plus de 1300 à la Révolution et 2599 le 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Les **bureaux de déboursés** et les **bureaux de passe** sont des bureaux composés, car soumis à la compétence d'un contrôleur. Leur utilisation sera précisée ultérieurement. A la Révolution, des **bureaux spéciaux** seront réservés à certaines catégories de personnes (ex. bureau du Sénat, bureau des Consuls, bureau de la Chambre des Députés, etc.)

### - Le bureau de distribution.

C'est un établissement secondaire qui relève d'un bureau de direction. Jusqu'en 1819, il ne va servir qu'à la collecte du courrier pour le transmettre à son bureau de tutelle, puis à la distribution du courrier qu'il reçoit de ce même bureau. A partir de 1819, il pourra « timbrer » le courrier et, en 1830, assurer la taxation dans le cadre du service rural. En 1835, il pourra gérer la recommandation des lettres et, quelques années plus tard, les lettres chargées.

Dans tous les cas, le bureau de distribution ne peut correspondre qu'avec le seul bureau de direction auquel il est rattaché. Nous verrons plus tard quelques exceptions à cette règle, ou par commodité, ou quand le courrier peut parvenir plus rapidement à son destinataire.

A la Révolution, on dénombre plus de 300 bureaux de distribution. Ce chiffre va passer à 989 au 1<sup>er</sup> janvier 1849.

### - L'entrepôt.

Il est chargé de recevoir les dépêches déposées par les courriers et les transmettre à des bureaux situés hors du trajet de ce dernier, et de transmettre aux courriers les plis provenant de ces mêmes bureaux de poste. Les premiers bureaux-entrepôts sont créés au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

# INITIATION À LA MARCOPHILIE

(suite)

## Les marques des lettres en port dû. (taxe d'affranchissement payée par l'expéditeur)

### .1. Les marques manuscrites

Le plus important pour La Poste, c'est d'indiquer, au départ, de quelque façon que ce soit, le nom du bureau de départ. Or, la tradition veut qu'au XVIIème siècle, l'expéditeur appose lui le lieu d'où la lettre est envoyée. La marque d'origine de la lettre va permettre de calculer le prix du port.

Pendant de longues années, les directeurs des postes vont rajouter l'origine de la lettre de leur main si l'expéditeur ne l'a pas fait lui-même. Ce n'est que plus tard, à leurs frais et sans circulaire officielle, que certains directeurs vont faire fabriquer des empreintes avec le nom de leur bureau, dans le but essentiel de faciliter le travail de leurs agents.

Il est parfois difficile de savoir si telle ou telle indication de la ville d'origine a été apposée par l'expéditeur ou le postier. Nous n'avons comme indices que la comparaison des écritures et la couleur des encres employées, la poste utilisant le plus souvent de l'encre d'imprimerie, à l'inverse de la majorité des expéditeurs. Nous allons en voir quelques exemples :

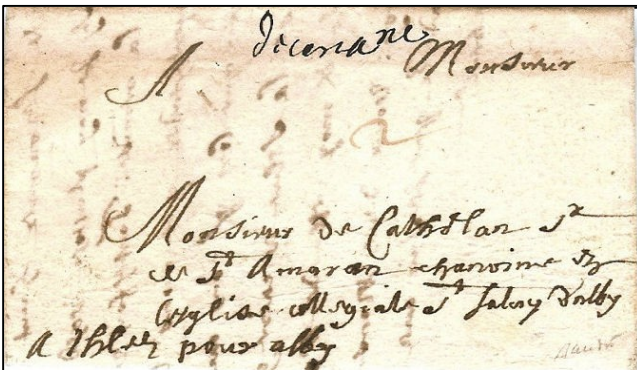


Figure 1 : Lettre de 1692 de Carcassonne pour Albi

La marque « De Carcane » est apposée à l'encre noire, l'adresse en gris-noir et la taxe postale « 2 » en bistre (voir flèche)

**Conclusion : Marque d'origine probablement apposée par l'expéditeur.**

La marque « De Carcassonne » est apposée à l'encre noire, comme la taxe « 6 ».

**Conclusion : Marque d'origine probablement apposée par l'employé de la poste.**

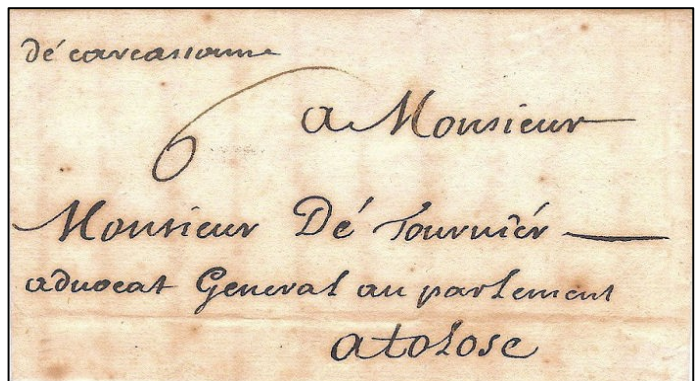


Figure : Lettre de 1704 de Carcassonne pour Toulouse

## 2. Les marques au tampon

Les premières empreintes de cachets se rencontrent en Bretagne dès 1695. De nombreux bureaux ne vont jamais les utiliser, le directeur du bureau ne voulant pas engager ses fonds propres pour la fabrication de cachets qui vont s'user rapidement, avec l'obligation de les remplacer fréquemment par un nouveau modèle.

Il faudra attendre l'Instruction Générale de 1792 pour préciser : « Toutes les lettres, sans exception, seront timbrées du bureau où elles auront été mises à la Poste ». Ces marques au tampon sont la plupart du temps frappées à l'encre noire, et quelques fois à sec, soit par manque d'encre, soit par économie.

Dans l'Aude, la première empreinte au tampon, frappée à Limoux, date du 1712.



Figure 1 : Empreinte « DE LIMOUX » frappée en noir sur lettre de 1718 pour Aix.

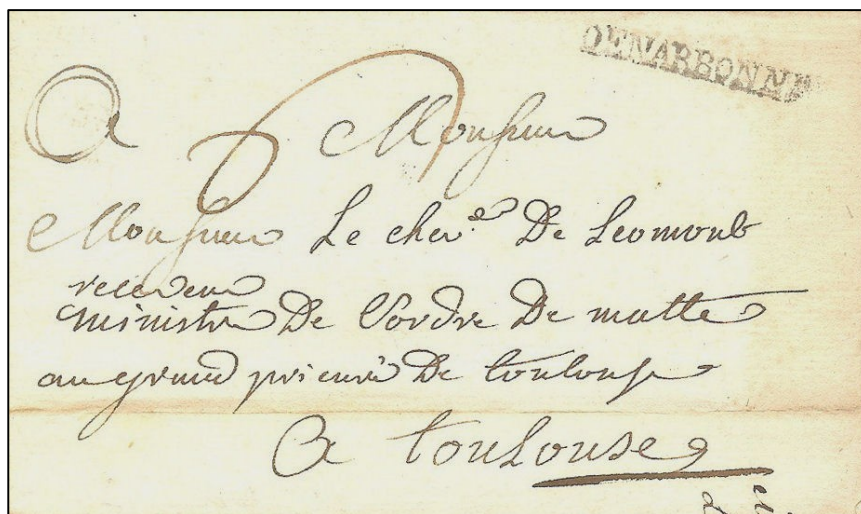


Figure 2 : Empreinte « DE NARBONNE » sur lettre du 9 février 1761 pour Toulouse.